



LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE
RHONE-ALPES

Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
t 04.75.55.22.50 E-mail : secretariat@lmaura.org



EPREUVE N° 193 : **ENDURO**
Enduro Kid

Capacité : NATIONALE

Club Organisateur : ISSOIRE MOTO VERTE (1297)

Date : 07/09/2019

Lieu : Issoire (63)

Assurance RCO : Lestienne

OFFICIELS

ODC	CHASSAN Franck	224954
OCS	LHERMET Daniel	015722
OCS	FAURE Matthieu	128608
OCS	DUMAS Jean-Christophe	142964
OCT	FOURNIER Noël	010561

AVIS FAVORABLE OUI NON

Observation :

.....

Cachet et visa LM Auvergne Rhône-Alpes

A La Roche de Glun, le 18 JUIL. 2019 / 2019

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL: 04 75 55 22 50

Visa du Président de la Commission

Enduro/Endurance

David GRANGÉ le 16/07 / 2019

ligue MOTO
Auvergne-Rhône-Alpes



N° d'épreuve FFM _____ 193
Moto-Club _____ Issoire moto verte
N° d'affiliation _____ C1297
Date _____ samedi 7 septembre 2019
Lieu _____ Issoire
Organisateur technique _____ Issoire moto verte
E-mail _____ usimotoverte@gmail.com
Téléphone _____ 0661826706

02-JUL-2019



REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : Trophée de France Enduro Kid Epreuve hors trophée de France

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Chassan Franck	Licence :	224954
Président du Jury ou Arbitre*	Lhermet daniel	Licence :	015722
Membre du Jury	faure matthieu	Licence :	128608
Membre du Jury	Dumas jean Christophe	Licence :	142964
Commissaire technique responsable	Fournier Noel	Licence :	010561
Responsable du chronométrage	Marie Christian	Licence :	016498

Article 3 Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

Poussins

Age _____ de 7 à 10 ans
Cylindrée _____ 65cc boîte à vitesse mécanique
Spéciales _____ 4 spéciales maximum
Temps de liaison _____ 45 min maximum
Temps de pause² _____ 45 min

Minimes

Age¹ _____ de 12 à 13 ans
Cylindrée _____ 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales _____ 5 spéciales maximum
Temps de liaison _____ 45 min maximum
Temps de pause² _____ 45 min

Espoirs

Age¹ _____ de 13 à 16 ans
Cylindrée _____ 125cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales _____ 6 spéciales maximum
Temps de liaison _____ 60 min maximum
Temps de pause² _____ 30 min

1 les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2019.
Les pilotes devront avoir l'âge minimum à la veille de l'épreuve.
2 temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante.

Benjamins

Age¹ _____ de 9 à 11 ans
Cylindrée _____ 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales _____ 4 spéciales maximum
Temps de liaison _____ 45 min maximum
Temps de pause² _____ 45 min

Cadets

Age¹ _____ de 14 à 15 ans
Cylindrée _____ 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
Spéciales _____ 5 spéciales maximum
Temps de liaison _____ 60 min maximum
Temps de pause² _____ 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

Elite

Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

Minikids

Sous forme de démonstration éducative uniquement.
Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

Féminines

Catégorie réservée aux pilotes Féminines.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Allizon Francois

Nombre de secouristes 8

Hôpital le plus proche Issoire

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 15 mn

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Adresse Yrond les buron 63

Nombre de participants : 250

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ---- 1

Longueur de la boucle ----- 8 km

Nombre de spéciale(s) ----- 1

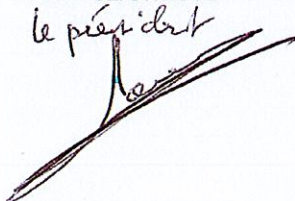
Longueur de la spéciale ----- 3 km



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 02/07/2019

le président


Visa de la Ligue

Date:

18 JUL. 2019

Visa de la FFM

Date:

Numéro :

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL: 04 75 55 22 50



N° d'épreuve FFM — **193**
 Moto-Club — **issoire moto verte**
 N° d'affiliation — **C1297**
 Date — **07/09/2019**
 Lieu — **issoire**
 Organisateur technique - **Issoire Moto Verte**
 E-mail — **usimotoverte@gmail.com**
 Téléphone — **0661826706**

12 JUIL. 2019

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — **07/09/2019**

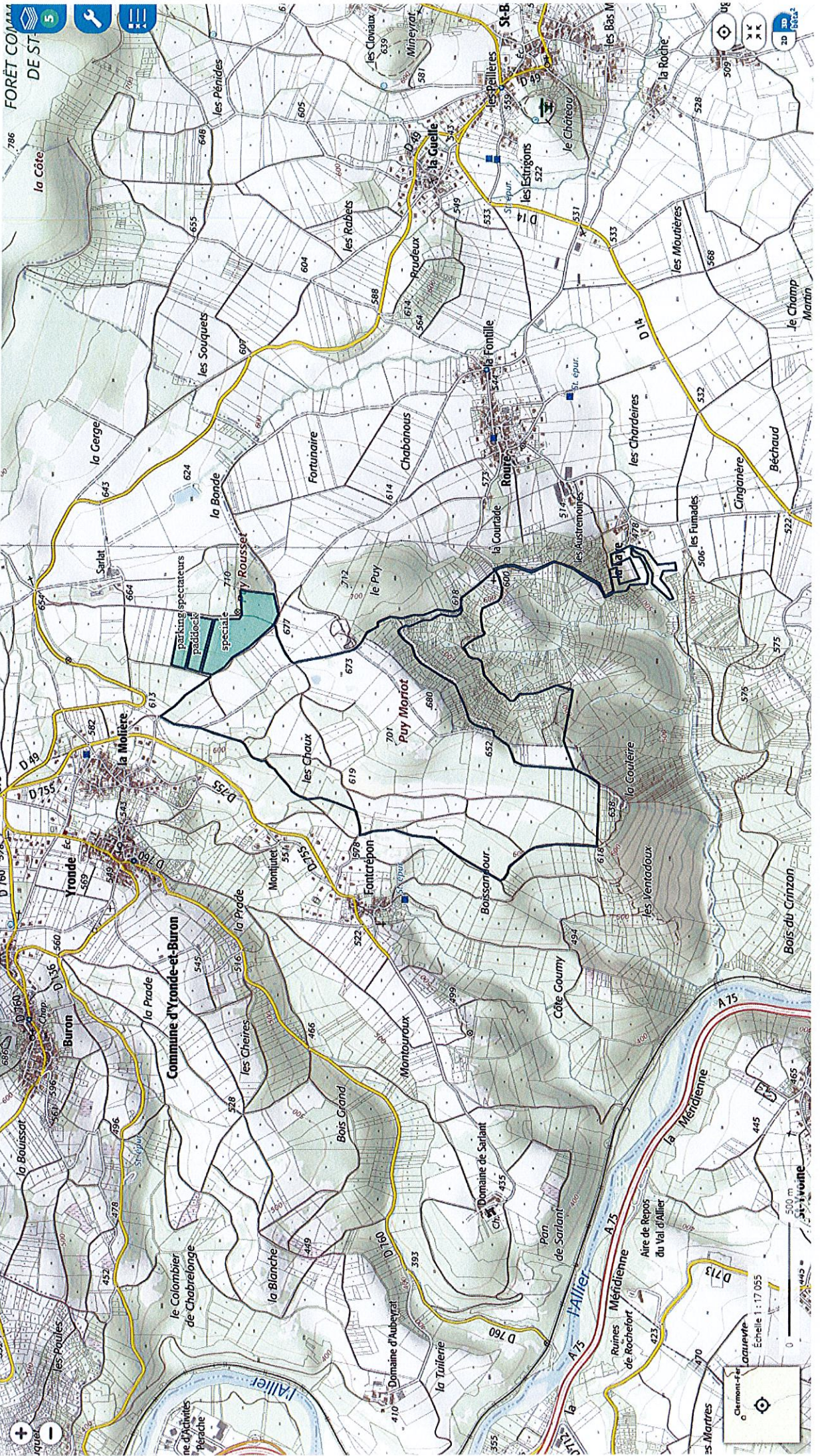
Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8h00	9h30	Contrôles administratifs	toutes	1h30
8h00	9h30	Contrôles techniques	toutes	1h30
9h00	9h20	Réunion du Jury	officiels	20mn
9h30	9h50	Briefing pilotes	toutes	20mn
10h00	17h40	Départ	espoir 1	7h40
10h05	17h45	Départ	espoir 2	7h40
10h10	16h40	Départ	cadet 1	6h40
10h15	16h45	Départ	cadet 2	6h40
10h20	16h50	Départ	minime 1	6h40
10h25	16h55	Départ	minime 2	6h40
10h30	17h00	Départ	minime 3	6h40
10h35	17h05	Départ	minime 4	6h40
10h40	16h40	Départ	benjamin 1	6h00
10h45	16h45	Départ	benjamin 2	6h00
10h50	16h50	Départ	benjamin 3	6h00
10h55	16h55	Départ	poussin 1	6h00
11h00	17h00	Départ	poussin 2	6h00
11h05	17h05	Départ	poussin 3	6h00
17h45	18h00	Réunion du Jury	officiels	15mn
18h00	18h30	Remise des Prix	toutes	

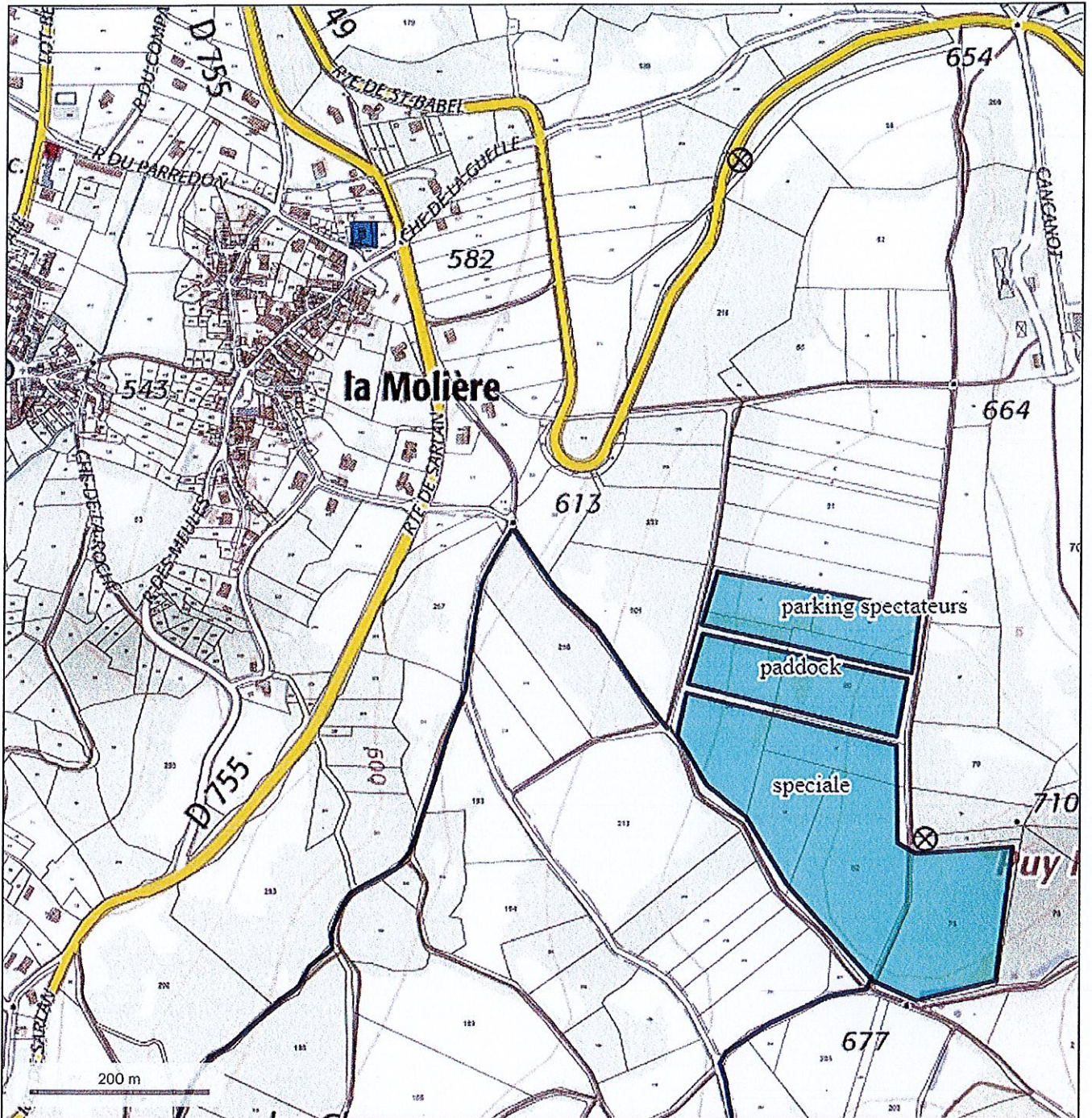
**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date _____

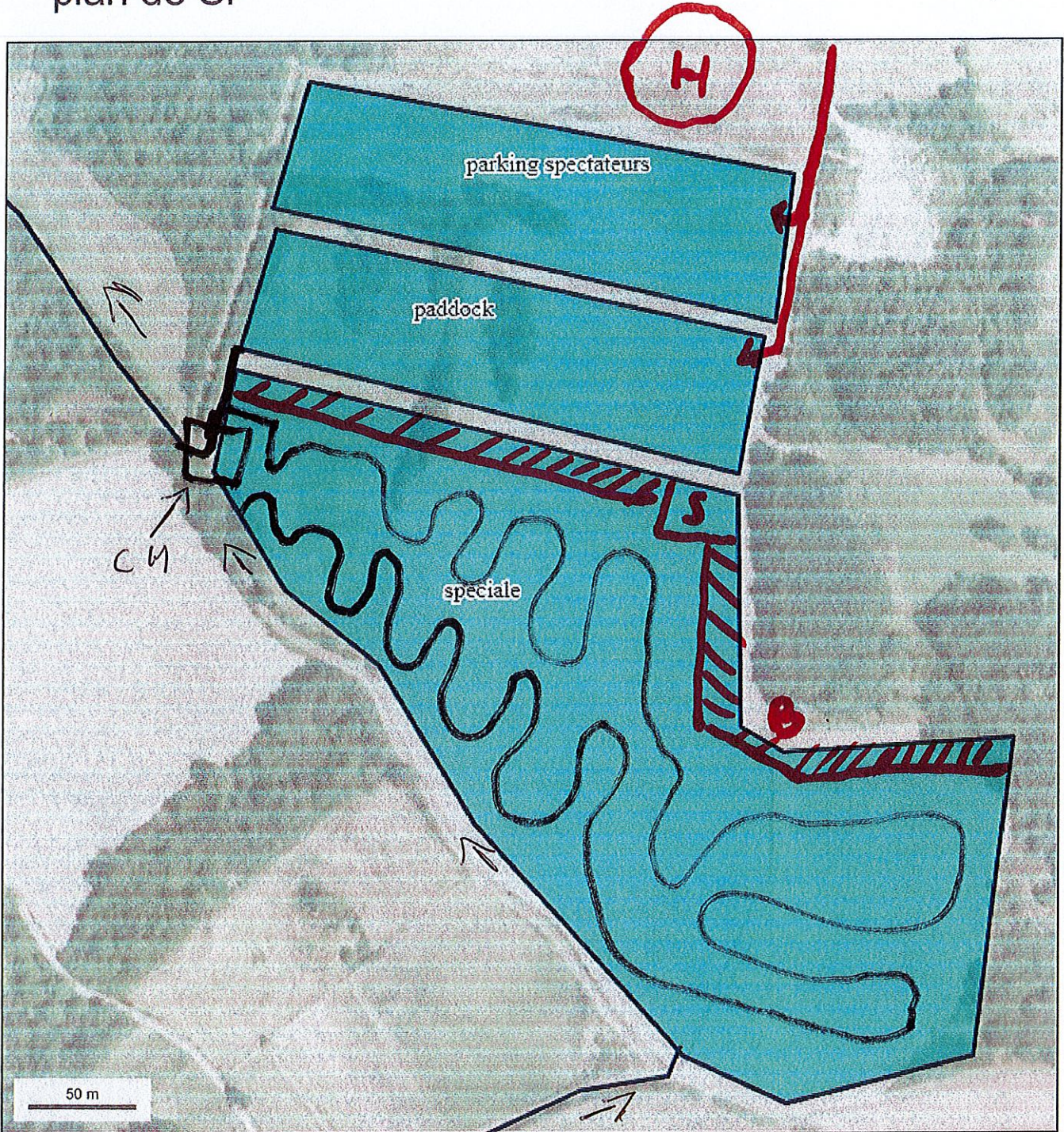
06/09/2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement		Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h00	19h00	Contrôles administratifs	<input type="checkbox"/>	toutes	2h00
17h00	19h00	Contrôles techniques	<input type="checkbox"/>	toutes	2h00
19h10	19h30	Réunion du Jury	<input type="checkbox"/>	officiels	20mn





plan de SP



- H** • Hélicoptère
- B** • Buvette
- |||||** zone spectateur
- S** • Poste Secour + PC
- ~~~~~** • tracé spécial
- • sens parcouru
- CM** • control horaire

12 JUL. 2019



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)**

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

ISSOIRE MOTO VERTE
-
63500 ISSOIRE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO1242** auprès de la compagnie **LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A.**, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de France Enduro Kids** » se déroulant du **07/09/2019 à 7h30 au 07/09/2019 à 17h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 05/07/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 - 03 26 87 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 - code APE 6622Z - immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 - www.orias.fr - garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b